

Compte rendu du Conseil municipal du 26 juin 2020

Nomination du secrétaire de séance : Oudeau Isabelle

A l'unanimité le procès-verbal du 23 mai est approuvé

Délibérations :

Commission communale des impôts directs (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires sera effectuée par le directeur régional / départemental des finances publiques **dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune sur proposition du conseil municipal. Liste des noms transmise à la direction des finances publiques est la suivante :**

MARAIS	Jean Michel	Conseiller municipal
BATTEUX	Yves	Conseiller municipal
OUDEAU	Isabelle	Conseillère municipale
LAJOUX	Marie Claude	Hors conseil
HIRON	Christian	Hors conseil
PALAIS	Christian	Hors Conseil
PORTIER	Karine	1 ^{ère} Adjointe
HOUSSIN	Grégory	Conseiller municipal
HIRON	Patrick	Conseiller municipal
MALARD	Nicolas	Conseiller municipal
COUDRAY	Eric	Conseiller municipal
GRISON	Jean Michel	Conseiller municipal

Les taux d'imposition pour l'année 2020 :

Après délibération le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020. **La suppression de la taxe d'habitation sera intégrale compensée pour les communes.** Dès 2020, 80 % des Français cesseront définitivement de payer la taxe d'habitation sur leur résidence principale. En 2022, elle sera payée pour la dernière fois par les foyers restants.

	Taux votés en 2019	Bases 2009	Produits 2009	Vote taux 2020	Bases Prévision nelles 2020
TH	6.72	598 800	40 239		596 700
FB	12.67	469 400	59 473	12.67	470 700
FNB	32.45	39 400	12 782	32.45	39 930
			112 497		72 586

Demande participation CFA MFEO (apprenti) :

Suite à la demande de subvention du centre de formation des apprentis de Sorigny, le conseil municipal décide d'octroyer la somme de 80 € à l'établissement pour un jeune apprenti domicilié sur la commune.

Admission en non-valeur : Eau et assainissement

Suite aux demandes de la direction des financements publiques en date du 06 mai et du 8 juin sur demande de la commission de surendettement de la Banque de France, le conseil municipal est dans l'obligation d'accepter ces requêtes dont le montant s'élève à 708.43 €.

Communauté de communes : Création de circuits Patrimoine en Sologne des Etangs

Monsieur le maire rappelle le projet que la communauté de communes de la Sologne des Etangs a commencé depuis 5 ans sur la mise en valeur du patrimoine de nos villages.

En 2016 : - Lancement d'un inventaire du patrimoine en partenariat avec le GRAHS « Groupement Archéologique et Historique de Sologne ».

- Conception du livret touristique « Les 55 incontournables de la Sologne des Etangs »
- Novembre 2018 : Lancement du marché « Création de circuits patrimoine en Sologne des Etangs » comprenant la création d'une application de découverte ludique et la fabrication et pose d'une signalétique de découverte

Ce marché lancé en procédure adaptée et attribué à l'entreprise Atelier Nature (71) lors de notre Conseil communautaire du 14 décembre 2018 comprenait 2 phases :

- 1- Une tranche ferme réalisée en 2019

Juin 2019 – Création de 5 circuits

Communes concernées : Dhuizon, La Ferté-Beauharnais, Millançay, Saint-Viâtre, Villeny

- 2 - Tranche conditionnelle - année 2020 :

2020 – Création de nouveaux circuits sur les communes souhaitant s'engager dans la démarche

Communes potentielles : La Marolle-en-Sologne, Marcilly-en-Gault, Montrieux-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Vernou-en-Sologne, Veilleins, Yvoy-Le-Marron

Le principe : Jeu numérique d'aventure et d'exploration en pleine nature mêlant interactivité, chasse au trésor et course d'orientation.

Objectif : Découvrir les richesses du territoire en s'amusant en relevant à **plusieurs des défis et énigmes** lancés par des personnages et **retrouver les QR code** cachés le long du parcours pour gagner un maximum de points (aide par photos indices)

Technologies employées : reconnaissance d'image, réalité augmentée, réalité superposée (360°), table d'orientation virtuelle (360°), jeux (défi slasher, glisser déposer, secouer, course à la photo, course poursuite...)

Les parcours : Gratuit

A partir de 7 ans

Durée des parcours de 1h à 1h30

Nombre de joueurs : 2 à 6 personnes

Univers du jeu : Gustave est un jeune Solognot de 11 ans, espiègle et malicieux qui connaît la Sologne comme sa poche. Récemment sa grand-mère lui a confié un médaillon magique qui lui permet de communiquer avec les esprits ! Mais tout ce qui est précieux suscite bien des convoitises...

Un homme louche au passé sombre, rôde dans les parages depuis quelques temps. On raconte qu'il est prêt à tout pour s'accaparer les trésors de Sologne.

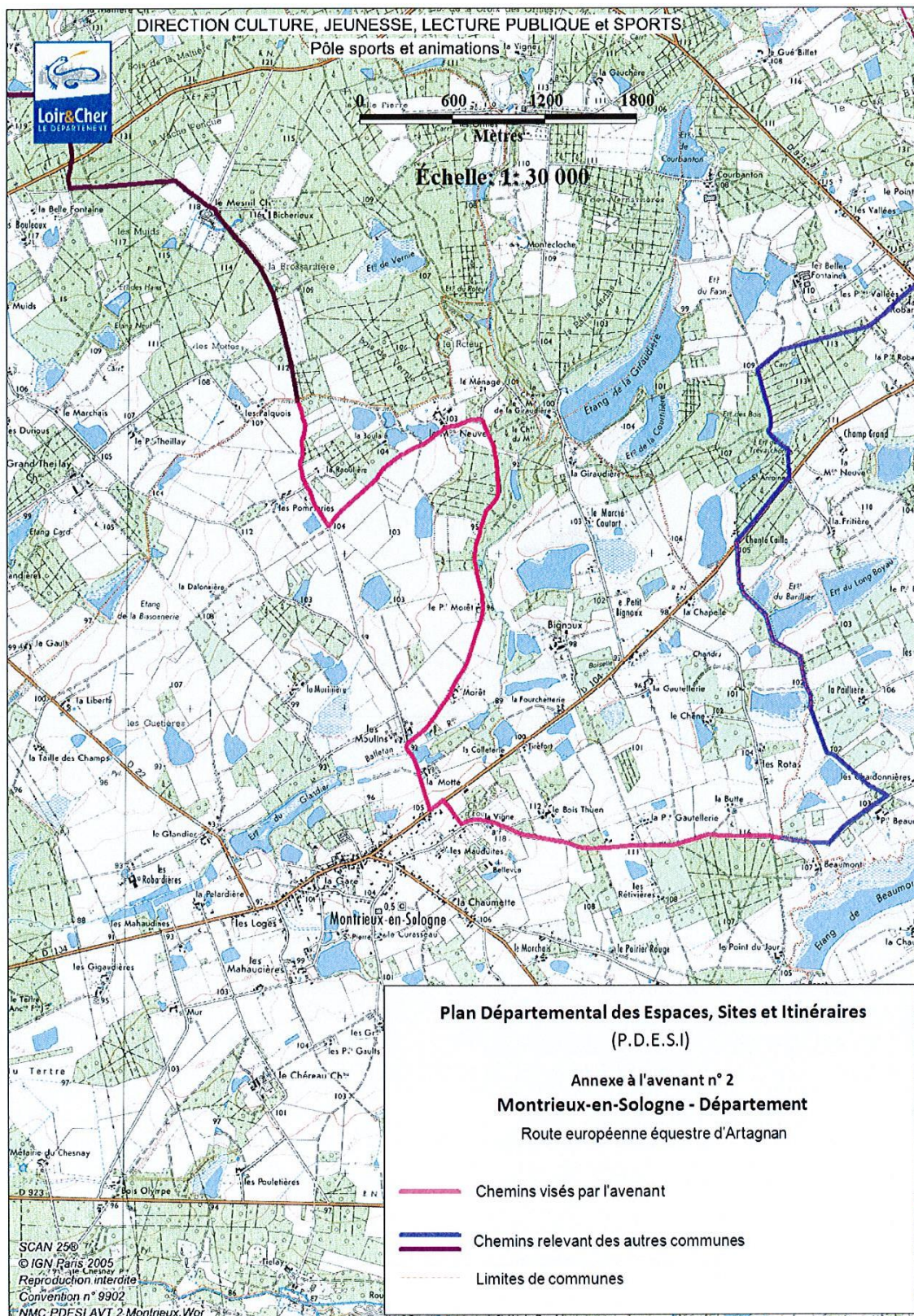
Votre objectif, aider Gustave à déjouer les pièges tendus par ce malfrat ! Mais attention...la route pourrait être pleine de surprises !

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un circuit sur la commune, précise que la commission communication se chargera de ce dossier en relation avec la communauté de communes de la sologne des Etangs pour mener à bien ce projet.

Plan Départemental des Espaces, Sites et itinéraires (P.D.E.S.I.) Route Européenne équestre d'Artagnan

Conformément aux dispositions des articles L 311-1 à 311-6 du Code du Sport, le Département de Loir et Cher élabore le Plan Départemental des Espaces, Sites et itinéraires (P.D.E.S.I) relatifs aux sports et activités de nature.

Après étude du parcours le conseil Municipal de Montrieux en Sologne donne son accord pour l'inscription au P.D.E.S.I de l'itinéraire figurant au plan ci-dessous, et donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'avant avec le conseil départemental



Renouvellement contrat prestation repas cantine : Atelier du Grain d'Or

Après lecture du contrat de prestation, ou il est notifié la livraison des repas 3 jours par semaine le lundi mardi et jeudi, le vendredi sera cuisiné sur place. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat avec l'Atelier du Grain d'Or pour une année.

Aide exceptionnelle aux commerçants dans le cadre de la Covid 19 :

Le 14 mars 2020, le gouvernement a décidé le passage au niveau 3 du plan de lutte contre l'épidémie, imposant la mise en œuvre de mesures impératives, afin de ralentir la propagation du virus COVID-19, plusieurs arrêtés ministériels successifs ont interdit la poursuite de l'activité dans certaines catégories d'établissements.

La commission des finances, qui s'est réunie le 15 juin 2020, propose au conseil municipal de verser une aide exceptionnelle de 500 € aux commerçants de la commune afin de soutenir le commerce de proximité local. Cette aide communale est cumulable avec l'ensemble des aides proposées par l'État. Le conseil est sincèrement désolé pour les commerçants qui ont été dans l'obligation de fermer et remercie ceux qui sont restés ouverts pour servir la population.

Redevance FRANCE TELECOM pour occupation du domaine public exercice 2018 et 2019 :

Patrimoine total comptabilisé au 31/12/2018 est le suivant :

Tarifs :

	Km	Tarif	Redevance
Aérien	19.608	52.38	1027.07
En sous Sol	6.728	39.28	264.28
			1291.35

Patrimoine total comptabilisé au 31/12/2019 est le suivant :

	Km	Tarif	Redevance
Aérien	19.608	54.3	1064.71
En sous Sol	6.728	40.73	274.03
			1338.74

Budget : Mr GERBALDI Alain fait un compte-rendu de la réunion pré-budget (commission finances du 15/06/20) et expose les orientations budgétaires suivantes :

Budget principal BP 2020 :

Dépenses Investissement :

Extension éclairage public
Vidéo caméra

Cour de l'école et place de la mairie
Panneau de Rue

Dépenses fonctionnement :

Achat d'un défibrillateur 3000 €
Travaux terrain de pétanque 3000 €

Le vote des budgets sera réalisé lundi 6 juillet à 19h00 à la salle des fêtes, séance à huis clos.

Adressage de la commune :

Une adresse normée permet l'égalité d'accès à des services de plus en plus nombreux (secours, très haut débit, prestations à domicile, ramassage des déchets ménagers, services postaux et livraisons, fournisseurs d'énergie/eau/télécoms etc...)

Toutes les habitations ne possédant pas de numéro se sont vues attribuées une nouvelle adresse. Quelques erreurs ont été faites sur les attestations d'adressage et nous vous prions de nous en excuser, elles ont été modifiées si l'erreur était justifiée. Les élus en charges de ce dossier sont Hubert AZEMARD et Eric MORAND.

Nous vous rappelons que la Maison de Services au Public (MSAP anciennement RSP) de Neung-sur-Beuvron située au 7 Rue Henry de Geoffre, peut vous aider dans cette démarche. Téléphone : 02 54 76 84 47.

Des devis ont été demandés pour la fabrication de plaque et numéro de rue les montants étant élevés, le conseil souhaite consulter une autre entreprise avant de choisir.

Rappel du respect du bruit voisinage :

Vous avez été nombreux à vous plaindre en matière de manque de respect sur les travaux de bricolage et de jardinage, nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral du Loir et Cher n°41-2017-07-12-006 du 12 juillet 2017 cadre les règles sur le respect du bruit de voisinage.

Ci-dessous un extrait de l'arrêté rappelant les heures autorisées.

TITRE III. ACTIVITES DOMESTIQUES DES PARTICULIERS

Article 3 : Les travaux de bricolage, de rénovation ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou arrosage, etc. ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Aucune dérogation ne pourra être accordée pour les activités de cette nature.

Vous trouverez le texte intégral sur le site de la préfecture de Loir et Cher ci-joint le lien direct

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/content/download/10266/66622/file/Arrêté%20préfectoral%20du12%20juillet%202017%20prévention%20et%20lutte%20contre%20les%20bruits%20de%20voisinage.pdf>

Vidéo caméra : Nous vous informons de la mise en place de la vidéosurveillance sur la commune.

Peinture porte de l'église : M COUDRAY Eric demande s'il était envisagé de rénover la porte de l'église et divers mobiliers extérieurs. Monsieur le Maire précise qu'il faudrait faire appel, notamment pour l'Eglise, à une entreprise extérieure (sablage, rebouchage...) afin de réaliser un travail durable dans le temps. Etude à réaliser sur l'exercice 2021.

Marquage au sol : M HOUSSIN Grégory demande si les marquages au sol peuvent être refaits et propose d'aider Daniel à les faire. Monsieur le Maire le remercie et propose de commander de la peinture.

Rue de la Gare : M HOISNARD interroge le conseil municipal sur la dangerosité du rétrécissement de cette rue. Il est fait remarquer qu'auparavant il y avait un miroir qui avait été cassé, celui-ci permettait d'anticiper le danger. Il est demandé l'achat d'un nouveau miroir.

Interrogation sur le car du collège qui emprunte toujours cette rue. La question va être posée à la région pour connaître les raisons de ce trajet et demander que le car n'emprunte plus cette rue à partir de septembre.

Commission des chemins : M GRISON Jean Michel fait un compte-rendu de la dernière commission des chemins, et présente au conseil les devis pour l'éventuelle réalisation d'un terrain de pétanque aux abords du lavoir. Après lecture des 2 devis, il est demandé à la commission des finances de prévoir ces travaux au budget 2020 pour un montant de 3 000 €.

Défibrillateur : Mme JULIEN Christelle demande si la commune envisage l'achat d'un défibrillateur. Après échange, le conseil demande à Monsieur Le Maire et M HOUSSIN Grégory de s'occuper de faire établir des devis. Les prix de ces appareils étant variables il est conseillé d'être prudent, il est également notifié qu'un contrat d'entretien sera nécessaire.

Ecole : Mme PORTIER Karine fait un compte rendu de la dernière commission des écoles. Elle demande l'achat d'un lit supplémentaire pour la sieste des petits puisqu'en septembre il est prévu 11 entrées.

Elle tient à remercier, ainsi que l'intégralité du Conseil, le personnel communal qui a su s'adapter rapidement au protocole sanitaire imposé et ce malgré les délais extrêmement courts imposés par l'Education Nationale. Ceci a permis la réouverture de l'école, dans un premier temps d'une classe, à compter du 11 mai, puis des deux classes à partir du 22 juin avec un service de garderie réduit.

Permanence des élus samedi matin :

Nous vous informons que des élus seront à votre écoute en mairie les samedis 4 et 18 juillet de 10h à 12h. Attention il n'y aura pas de permanence en août, à partir de septembre elles auront lieu les 1^{er} et 3^{ème} samedi.

Le conseil municipal remercie M CHARPENTIER pour les fraises offertes à la cantine pendant le mois de juin